

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 22 (1960)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Financement des routes nationales

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Financement des routes nationales

Le comité central de la FRS a pris connaissance avec regret du contenu de l'arrêté fédéral qu'a adopté le Parlement en sa dernière session de décembre au sujet de l'emploi de la part des droits de douane perçus sur les carburants réservée aux constructions routières. Au lieu de se voir consacrer la moitié de cette part à l'aménagement des routes nationales, comme le proposaient les associations du trafic routier, ces routes ne bénéficieront à l'avenir que de 40%. Le solde de 60% ira aux cantons à titre de contributions aux frais généraux, à l'aménagement du reste du réseau des routes principales ainsi qu'à la péréquation financière. Cette décision fondamentale est désavantageuse pour la couverture du coût des routes nationales. Il en résultera sans doute un déficit plus élevé qu'il faudra combler notamment par une surtaxe sur les carburants.

Dans l'intérêt de la réalisation aussi rapide que possible des routes nationales devenues urgentes, la FRS et les associations qui lui sont affiliées renoncent malgré ces craintes à demander que cet arrêté fédéral soit soumis à une votation populaire. En revanche, elles se réservent de s'opposer à un autre arrêté fédéral éventuel qui décrèterait une surtaxe douanière si cette dernière devait dépasser le taux envisagé par la commission de planification et ainsi devenir insupportable. Des assurances formelles devront être fournies à ce sujet.

### Salon international de la machine agricole 1-6 mars 1960 PARIS

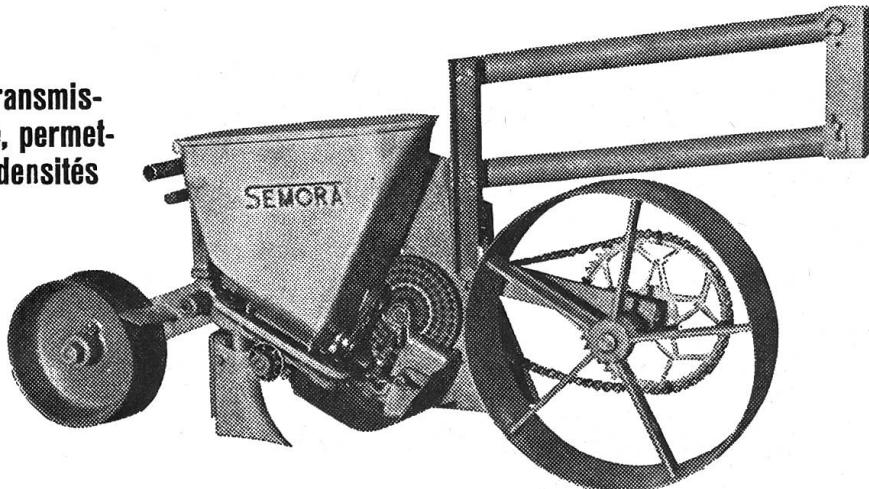
(Sans engagement pour la Rédaction)

## SEMORA

sème toutes graines à écartement voulu de 10 à 100 graines au mètre: Betteraves, maïs, pois, haricots, salades, carottes, épinard, etc.

### Nouveau!

roue frontale, transmission par chaîne, permettant toutes les densités de semis.



Constructeurs:  
Plumettaz S.A.  
Bex

Frais d'ensemencement diminués. Semis à profondeur choisie et régulière. Simplification et accélération de l'éclaircissage des semis, d'où suppression d'une pointe gênante de travail.

Plantes plus vigoureuses, poussant isolément et non retardées par l'éclaircissement.

Pour instruments universels semoirs et tracteurs: groupement de 2 et 6 appareils.

Semoirs à mains: pour petites exploitations et cultures maraîchères

**SEMORA** est vite payé par l'économie de semences par la simplification du démarrage par des rendements plus sûrs et accrus.

Renseignements  
et vente:

**H. Chavannes, ing. agr., Lausanne**

32, Mousquines  
Tél. (021) 22 17 85